

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le Règlement **AO-373** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* ».

L'objet dudit règlement est d'apporter des modifications à la procédure de régie interne du conseil d'arrondissement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 21 décembre 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

